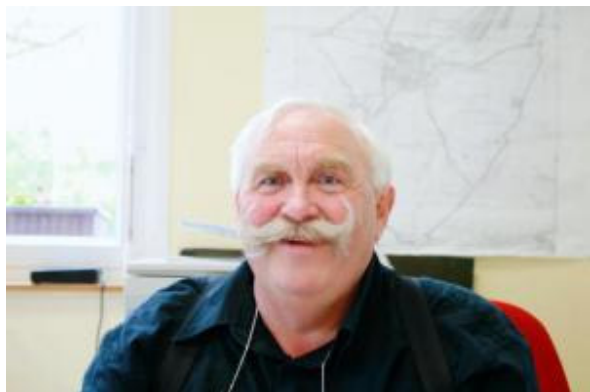


RUMIGNY Le maire donne 100 € aux gendarmes



Le maire François Delécolle a fait voter une subvention pour que les gendarmes assurent la sécurité de son village.

Le conseil municipal a voté le versement exceptionnel d'une aide de 100 €, prélevée sur les indemnités du maire, à la brigade de Saint-Sauflieu, confrontée à des économies drastiques.

Lors de la réunion du conseil municipal du 10 novembre dernier, François Delécolle, maire de Rumigny et par ailleurs vice-président d'Amiens-Métropole, a fait inscrire à l'ordre du jour, le versement exceptionnel d'une subvention de 100 € au bénéfice de la brigade de gendarmerie de Saint-Sauflieu, qui dessert sa commune distante de 5 km.

« Je ne veux pas que les gendarmes qui doivent veiller sur la sécurité des habitants de notre commune ne puissent plus intervenir chez nous. C'est pourquoi j'ai décidé de faire ce geste. Il n'en coûtera pas un centime supplémentaire aux contribuables puisque cette somme, comme l'a complété la délibération, sera prise sur les indemnités du maire. La décision a été prise à l'unanimité du conseil. »

Moins de déplacements en voitures

Ce qui pourrait paraître en temps normal comme une farce est en fait une décision prise avec gravité par le maire de cette commune de 600 habitants du sud de la métropole amiénoise.

« Depuis déjà plusieurs mois, les gendarmes sont devant des restrictions ministérielles qui leur imposent des économies d'énergie : réduction du chauffage dans les bureaux, réduction des déplacements en véhicule de fonction. Maintenant, on peut voir les gendarmes circuler à pied dans la commune où se trouve la brigade. Les voleurs et les malfrats ont de beaux jours devant eux... Avec cette subvention, nous espérons que les gendarmes la brigade de Saint-Sauflieu pourront ainsi continuer à intervenir dans la commune. »

Comme le veut l'usage, la délibération du conseil municipal a été envoyée en préfecture, la somme de 100 € prélevée sur les indemnités du maire sera portée à l'article 6574 (subvention de fonctionnement à des organismes de droit privé).

De notre correspondant
JEAN VIMEUX